

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 9 DECEMBRE 2019

MDCS – MENNECY

Étaient présent(e)s : Pierre-Philippe Bureau, Jacques Adrien, Chantal Languet, Maurice Langry, Daniel Denibas, Fernand Escobar.

Étaient excusé(e)s : Philippe Denis, Michel Rousseau, Gérard Courtal, Jean-Jacques Lacavalerie, Jean Boulanger, Elisabeth Delamoye, Candice Maury.

Assistaient : Martial Tournier, assistant technique et Julien Alonso, chargé de mission sport santé.

Pierre-Philippe Bureau ouvre la séance à 20h15 en rappelant que cette réunion du bureau élargi aux membres du conseil d'administration a été décidée lors du dernier conseil d'administration pour se prononcer sur les adaptations aux statuts types des CDOS et CROS, les documents ayant été transmis par le CNOSF le 18/11 dernier, avec demande d'avis avant le 16/12. En préalable, un rapide tour d'horizon de l'actualité depuis la dernière réunion est effectué.

1/ Recrutement d'un chargé de mission du CDOS 91

Nous avons obtenu une aide à la création d'emploi par l'Agence du sport (sport santé) et le Conseil départemental a également accepté de nous soutenir pour accroître notre implication sur les axes de travail transversaux avec la politique départementale (santé, sport de nature, projet de hub sportif, olympisme et éducation, etc.).

Julien Alonso rejoint donc l'équipe permanente au sein de la MDCS à compter du 10 décembre et sera accompagné dans sa prise de fonction par Martial Tournier. Il présente aux membres rapidement son parcours professionnel et fait ainsi connaissance avec les élus du CDOS présents.

2/ Point d'information sur l'actualité

• Cluster Grand Paris Sport

Pierre-Philippe Bureau présente les dernières informations suite au CA du 2/12 dernier. Le projet de cluster est un projet d'aménagement urbain (terrains de l'hippodrome et des usines Lu) volontariste pour le développement du sport. 4 axes de travail thématique sont fortement investis :

- la recherche : optimisation de la très haute performance avec création d'une unité mixte de recherche, le soutien à des applications effectives (cf. projet handicap et tennis de table avec le CD-FFTT 91),
- éducation (actions auprès des scolaires sur le film La couleur de la victoire) et formation (filière STAPS, métiers du sport, etc.) ;
- développement économique : création d'une pépinière d'entreprises thématique qui ouvre avant fin décembre ;
- santé : projets d'une clinique spécialisée Clinalliance, d'une Maison sport-santé, etc.

Ce projet articule des niveaux internationaux/nationaux (comme l'implantation de fédérations sportives¹) et locaux.

¹ 5 fédérations ont manifesté leur intérêt pour le projet : Athlétisme, Baseball et Softball, Squash, Roller & skateboard, Volley-ball.

- *Hub sportif départemental*

Il s'agit de la première phase retenue par le Conseil départemental dans sa volonté de redynamiser le site du stade Robert Bobin, en implantant sur un même site le service des sports du CD 91, le pôle départemental de médecine du sport (Marcoussis), la maison des comités sportifs (actuellement à Mennecey), un accueil d'autres partenaires départementaux (Commission sport du Médef 91, ANDES, ANDISS, etc.). Le Conseil départemental a voté à l'unanimité une délibération d'orientation le 30/09/2019. Des liens sont à préciser avec le Cluster Grand Paris Sport (voir pt. précédent).

Un questionnaire a été diffusé par le Conseil départemental, pour obtenir une visibilité sur les attentes des comités sportifs et il est souhaité un bilan exhaustif de l'activité de la MDCS actuelle pour valoriser les effets positifs et les conditions utiles à l'activité des comités sportifs.

Une réunion de travail CD91/Comités sportifs est prévue le 22 janvier.

Les membres du bureau rappellent la nécessité de répondre aux besoins de professionnalisation, mais également aux conditions d'articulation de l'engagement bénévole et professionnel tout en permettant à chaque comité/discipline de se développer selon ses spécificités.

- *Remise des médailles de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif*

La cérémonie a eu lieu le 5/12 en présence du préfet délégué à l'égalité des chances, animée par Jacques Adrien (Président du FFMJSea91/vice-président du CDOS) et M. Rousseau (vice-président FFMJSea91/sec.gal du CDOS), Pierre-Philippe Bureau représentait le CDOS. La liste des récipiendaires sera diffusée dans la prochaine lettre info du CDOS.

- *Projet sportif territorial CDOS-CORS/CNOSF*

Le projet sportif territorial a été signé par les président(e)s des 8 CDOS franciliens et du CROS Ile de France avec N.Belloir, vice-président du CNOSF lors de l'interrégion du 26/11/19.

Cette journée de travail a également permis d'échanger sur la mise en place des conférences régionales du sport prévues avec la création de l'Agence nationale du sport (loi du 01/08/2019). Le Préfet de Région, délégué territorial de l'Agence, devrait convoquer des réunions de préfiguration. Pour rappel, la conférence régionale du sport arrête le projet sportif territorial en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclues entre l'Etat et l'Agence nationale du sport. Ce projet prend en compte les contributions et organisations existantes, en particulier le schéma régional de développement du sport.

Un projet de décret relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport a suscité des réactions et inquiétudes la répartition des voix délibératives entre les membres (collectivités territoriales, Etat, mouvement sportif, entreprise) qui seraient différentes de l'échelon national ainsi que l'absence de représentation des CDOS et des acteurs associatifs locaux. Au-delà de ces aspects réglementaires, la question d'une gouvernance partagée et d'une réelle ambition pour le sport reste posée.

3/ Réforme des statuts des CDOS

Les nouveaux statuts-types et règlement intérieur des CDOS/CROS/CTOS ont été proposés par la Commission des territoires et validés par les instances du CNOSF. Les statuts des CROS ont ainsi été modifiés en 2017 avant le renouvellement des conseils d'administration en 2018. Le CNOSF demande donc aux CDOS d'appliquer à leur tour les nouveaux statuts-types, après une adaptation possible selon les réalités territoriales pour 3 articles : la représentativité des comités départementaux membres de l'AG (prise en compte du nombre de licenciés) et le nombre de poste à pouvoir au bureau exécutif et au conseil d'administration. L'ensemble des autres dispositions ne peuvent être amendées.

Après échange, les membres présents valident les propositions suivantes :

- Nombre de voix à l'assemblée générale : 1 voix par comité à jour de sa cotisation et 1 voix supplémentaire pour les comités ayant de 1 à 499 licenciés, 2 voix suppl. pour 500 à 3999 licenciés et 3 voix suppl. pour 4000 et +.
- Nombre de places de membres au nouveau Bureau exécutif : 12, et au Conseil d'administration : 24.

Si ces propositions sont validées par le CNOSF, le bureau valide le calendrier suivant : convocation de l'AG extraordinaire pour l'adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur le lundi 2 mars 2020, date également retenue pour l'AG ordinaire. Les statuts entreront en vigueur en 2021 pour le renouvellement du bureau et du conseil d'administration.

4/ Traversée de l'Essonne 2020

Martial Tournier fait par d'un échange téléphonique avec Chantal Schneider-Besson (vice-présidente, coordonnatrice du collectif d'organisation) qui lui a indiqué l'intention du Comité FSGT et de l'US Vigneux de ne pas participer à l'organisation de l'édition 2020.

Malgré des aléas locaux parfois difficiles, cette équipe bénévole a toujours porté cette initiative, sachant y intégrer chaque année un nombre plus important d'activités, de clubs et comités partenaires : sa présence nombreuse conditionne la qualité de l'accueil sur le site d'arrivée, synonyme de convivialité et du réconfort apportés aux participants. Autant d'éléments qui constituent depuis leur création, l'identité des Traversées de l'Essonne.

Pour le bureau, cette décision, si elle était confirmée, nécessiterait de suspendre le projet d'édition 2020, car les conditions de sécurité et d'accueil ne pourraient être assurées, et, en tout état de cause de réunir au plus vite le collectif d'organisation pour discuter de l'avenir de cet événement original et unique.

La séance est levée à 22h10.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE

Maison Départementale des Comités Sportifs 62bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY

Tél. 01.60.78.27.58 ✦ essonne@franceolympique.com ✦ <http://essonne.franceolympique.com>

SIRET : 33212743000038 ✦ Association régie par la loi 1901 sous le n°02/01474